

DIAL D 94 CHILI: REACTIONS AU PROJET D'ECOLE NATIONALE UNIFIEE

(En février 1973, le gouvernement chilien publiait un "rapport sur l'Ecole Nationale Unifiée" destiné à jeter les bases à court terme d'une réforme profonde du système national d'enseignement, en particulier grâce à la démocratisation effective et à la part faite au travail manuel)

DECLARATION DU CONSEIL PERMANENT DE L'EPISCOPAT DU CHILI
SUR L'ECOLE NATIONALE UNIFIEE

1- L'étude attentive du "Rapport sur l'Ecole Nationale Unifiée, Santiago février 1973", les renseignements que nous avons sur la manière dont il a été discuté jusqu'à maintenant à travers le pays, ainsi que l'évidente sensibilité de l'Eglise sur tout ce qui touche à l'éducation, nous amènent à faire la déclaration suivante.

2- Ce Rapport contient sans aucun doute des aspects positifs que nous appuyons sans hésiter. Nous en soulignons deux:
- le premier: l'intégration de tous les chiliens dans un processus éducatif qui ne fait de discrimination envers personne en raison des ressources financières, de la condition sociale ou de la position idéologique, et qui offre à chacun les mêmes possibilités en accord avec ses propres capacités;
- le second: l'intégration de l'étude et du travail, la valorisation du travail manuel comme étant l'un des éléments qui contribuent au développement intégral de l'homme ainsi qu'au développement économique et au progrès social de la communauté.

Nous considérons également comme positifs le fait de l'intégration dans le processus éducatif de toutes les tranches d'âge, et celui du respect de la valeur éducative irremplaçable du foyer familial.

3- Bien que le Rapport fasse état du pluralisme, nous n'y voyons nulle part mises en relief les valeurs humaines et chrétiennes qui font partie du patrimoine spirituel du Chili et dont font profession un très grand nombre d'étudiants et de parents chiliens.

4- Les évêques ne peuvent pas ne pas insister sur ces valeurs "humanistes" telles que: le respect de l'homme, de l'enfant en particulier; la liberté culturelle, la recherche de la vérité, ainsi que l'esprit critique et les conditions réelles de son exercice; l'équilibre entre les valeurs matérielles qui concernent la production et les valeurs spirituelles qui contribuent à la réalisation plénière de l'homme, en incluant parmi celles-ci la réelle possibilité de la foi et de la vie conforme à la foi.

5- Par contre, on donne pour acquis que le pays accepte de façon majoritaire un cadre de vie qui se déclare "socialiste, humaniste, pluraliste" et révolutionnaire, mais dans des circonstances telles qu'une part considérable du pays se trouve en désaccord soit avec ce cadre de vie lui-même soit avec la manière dont on veut le concrétiser.

6- En ce qui concerne la marche à suivre pour implanter l'Ecole Nationale Unifiée dans le pays, deux faits attirent notre attention.

D'une part, on invite la communauté à participer largement au débat sur l'éducation, mais en même temps on restreint pratiquement ce débat au minimum, on l'exclut dans certains cas et on insiste pour dire que le projet de l'Ecole Nationale Unifiée sera de toute façon mis en application dans des délais impératifs et déterminés par avance.

D'autre part, le Rapport présente un certain nombre de difficultés pratiques - concernant en particulier le secteur privé de l'éducation - et l'insistance est mise sur son application immédiate, comme si tous les problèmes soulevés allaient être résolus en cours de route.

Devant de tels faits, les mots d'imposition et d'improvisation viennent spontanément à l'esprit.

7- Nous devons croire en l'intention droite qui inspire le président de la République et le ministre de l'Education, avec lesquels nous avons conversé de façon cordiale et auxquels nous avons demandé que l'on retarde la mise en application du plan de l'Ecole Nationale Unifiée, afin de rendre possible l'ouverture d'un large débat national, sérieux et constructif, parfaitement démocratique et pluraliste, un débat auquel participeraient à part entière et sans contrainte les parents, les directeurs et les professeurs des collèges d'Etat et privés, les élèves des différents âges, ainsi que tous les organismes nationaux soucieux du destin du Chili.

8- Un plan de réforme radicale du système éducatif du Chili devrait tenir compte avant tout des parents dont c'est le devoir imprescriptible de veiller à l'éducation de leurs enfants, et auxquels il faut donner réellement la possibilité d'exercer ce droit et de le mettre en pratique.

La Déclaration des Droits de l'Homme de l'ONU, signée par le Chili, déclare textuellement: "Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants".

9- Ce plan nécessite une grande clarté dans l'énoncé de ses fondements et de ses objectifs. Ils doivent correspondre aux points de vue et aux exigences de la communauté nationale toute entière, et non pas d'un groupe politique déterminé, aussi important et bien intentionné soit-il.

Les personnes passent, mais les documents restent. Il importe de ne jamais oublier que d'autres peuvent les utiliser ou les mettre en application suivant des critères différents de ceux qui les ont rédigés, dans le cas où les textes ne soient pas d'une clarté et d'une précision suffisantes.

10- Par ailleurs, nous verrions avec plaisir la présentation du projet de loi qui a précédemment fait l'objet de conversations entre l'épiscopat chilien - après consultation des organismes intéressés - et les représentants du gouvernement dans le cadre du Conseil National de l'Education privée, lequel projet de loi régleme les rapports entre l'éducation privée et l'Etat chilien d'une façon qui nous semble de respect mutuel et de collaboration.

11- Nous réaffirmons expressément notre ligne de conduite constante d'après laquelle notre intervention dans ce débat est exclusivement basée sur les devoirs inhérents à notre caractère épiscopal et d'apôtres de Jé-

sus-Christ et qu'elle transcende toute position politique partisane. Nous respectons les hommes politiques et les partis, mais nous ne nous identifions cependant avec aucun d'eux et nous ne désirons pas que l'on nous présente en ce domaine comme des hommes de parti ou comme des adversaires, mais bien comme des personnes exclusivement soucieuses du présent et de l'avenir de l'Eglise et de tous les chiliens.

Santiago, le 27 mars 1973

Pour le Conseil Permanent de l'Episcopat

Raúl, cardinal Silva Henríquez
archevêque de Santiago
président de la
Conférence épiscopale du Chili

Carlos Oviedo Cavada
évêque-auxiliaire de Concepción
secrétaire-général de la
Conférence épiscopale du Chili

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source "DIAL")